

AVIS PUBLIC

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée greffière de la susdite municipalité :

QUE lors de la séance extraordinaire tenue le 13 juillet 2021, le conseil municipal a adopté le Règlement numéro 572-2021 décrétant une dépense et un emprunt de 4 643 000 \$ pour la réfection de diverses rues et le remplacement de ponceaux;

QUE ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 17 août 2021;

QUE ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

AVIS est aussi donné que ledit règlement est déposé au bureau de la greffière de la municipalité où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance aux heures normales d'ouverture.

Donné à Percé, le 17 août 2021.

Gemma Vibert,
Greffière